

## L'ADVERBE PARADIGMATISANT ENTRE SILENCE ET PAROLE

Moussa SLEIMIA

Laboratoire Langues, Discours, Cultures (ISSHJ)

[moussasleimia@yahoo.fr](mailto:moussasleimia@yahoo.fr)

**Résumé :** « Se taire, ce n'est pas être muet, c'est refuser de parler, donc parler encore. » écrivait Jean Paul Sartre en (1984). L'article que nous proposons s'inscrit dans le même ordre d'idées. En effet, nous examinons un groupe d'adverbes dits « paradigmatissants » selon l'appellation de Nølke(1983) qui ont le pouvoir de transformer le silence en parole et de passer sous silence plusieurs éventualités. Nous commencerons tout d'abord par montrer que les adverbes paradigmatissants sont présuppositionnels dans la mesure où ils entraînent la mise en relation de la phrase qui les contient avec un paradigme d'autres phrases non explicitées dans le contexte d'emploi. Nous nous intéresserons ensuite à leurs valeurs argumentatives. Nous montrerons qu'ils sont aptes à dissimuler des conclusions visées par le locuteur. Nous essayons enfin de montrer que cette sous classe d'adverbes est susceptible de dissimuler un acte de langage qui pourrait jouer un rôle important dans la suite du discours.

**Mots-clés :** adverbes paradigmatissants, présupposition, silence, parole, discours

### THE PARADIGMATING ADVERB BETWEEN SILENCE AND SPEECH

**Abstract:** "To be silent doesn't mean be dumb, it is to refuse to speak, therefore to speak more." according to Jean Paul Sartre. The article that we propose is in the same order of ideas. We examine a group of so-called "paradigmizing" adverbs, as Nølke called it (1983), which have the power to transform silence into speech and to pass over several eventualities. We will begin by showing that paradigmatic adverbs are presuppositional insofar as they lead to the linking of the sentence which contains them with a paradigm of other sentences not made explicit in the context of use. We will then focus on their argumentative values. We will show that they are able to conceal conclusions aimed at by the speaker. Finally, we try to show that this subclass of adverbs is likely to hide a speech act that could play an important role in the rest of the speech.

**Keywords:** paradigmatic adverbs, presupposition, silence, speech, discourse

### Introduction

L'adverbe est sans doute la partie du discours la plus hétérogène et la plus problématique. En effet, les nombreuses études faites sur cette catégorie grammaticale révèlent à quel point l'adverbe est rebelle aux règles grammaticales. En fait, les adverbes sont souvent décrits comme une catégorie hybride, tant elle regroupe des unités très hétérogènes, à tout point de vue, morphologique, syntaxique, sémantique, etc. Il s'ensuit que l'adverbe est une classe difficile à définir vu qu'il existe plusieurs sortes d'adverbes dont le seul point commun est celui de l'invariabilité. Par ailleurs, cette partie du discours continue à être la

partie la moins étudiée et surtout la moins consensuelle (Goes. J. 2005). Parmi les problèmes rencontrés dans l'étude des adverbes est celui de classification. Grevisse (1969) présente un classement sémantique des adverbes. Il en distingue sept classes : adverbes de manière, adverbes de temps, adverbes de lieu, adverbes d'affirmation, adverbes de négation, adverbes de doute, et adverbes de quantité ou d'intensité. Mørdrup (1976), pour sa part, propose une classification des adverbes français en-*ment*. Il réussit à établir une dichotomie entre adverbes de constituant (ou adverbiaux) et adverbes de phrase. Lyons (1970 :249) explique : « Les adverbes constituent une classe très hétérogène ; et il est probable qu'aucune théorie syntaxique générale ne réunirait dans la même classe syntaxique toutes les formes qui sont traditionnellement étiquetés « adverbes. » Schlyter (1977), quant à elle, s'intéresse à la place des adverbes en-*ment* en français. Le classement qu'elle établit est consolidé par des analyses mettant en valeur aussi bien la dimension syntaxique que la dimension sémantique. La description de son corpus lui permet de délimiter les contours de chacune des classes suivantes : les adverbes de degré, les adverbes verbaux, les adverbes d'événement, les adverbes de cadre, les adverbes de phrase, les adverbes de relation et les adverbes restrictifs. Creissels (1988 :207) souligne : « cette catégorie n'est guère mieux qu'un fourre-tout où vont s'entasser pêle-mêle toutes les formes dont on ne sait trop dans quelle autre classe on pourrait bien ranger. » D'autres grammairiens se sont intéressés au problème de classification ainsi qu'au problème de positionnement de l'adverbe. C'est le cas de Guimier (1996) et Molinier et Levrier (2000). Par ailleurs, selon l'aveu de Cellier et *al.* (2010 :129) « Les adverbes forment une classe de mots nombreuse, difficile à définir. A part la série avec le suffixe-*ment*, facile à identifier, on trouve des formes très disparates. ».

Dans le présent article, nous proposons d'étudier une sous-classe d'adverbes dits « paradigmatissants » selon l'étiquette de Nølke (1983). Ces adverbes attirent notre attention car ils permettent d'introduire de détails dans le discours et de lier une information spécifique à une information plus générale. Nous appuyant sur plusieurs occurrences contenant l'adverbe paradigmatissant, nous montrerons que le locuteur, quand il recourt à cette sous-classe d'adverbes, adopte une stratégie discursive qui consiste d'une part à focaliser un élément particulier de la phrase pour le mettre en valeur et d'autre part à passer sous silence d'autres éléments qui pourraient jouer un rôle prépondérant dans la suite du discours.

Pour bien interpréter le mode de fonctionnement des adverbes paradigmatissants, nous tenterons, dans cette étude, de répondre à certaines interrogations. Nous essayerons d'une part de montrer si lesdits adverbes sont susceptibles de dissimuler des implicites. Si c'est le cas, quels types d'implicites ces adverbes peuvent-ils passer sous silence ? Nous montrerons d'autre part si cette sous-classe d'adverbes est en mesure de marquer l'attitude énonciative du locuteur.

## 1. Les adverbess paradigmatissants : états des lieux

Les études sur les adverbess paradigmatissants ont donné lieu à de nombreux travaux de classification. Les observations offertes par les grammaires et les études linguistiques spécialisées ont le mérite de ranger les adverbess paradigmatissants dans différentes sous-classes. Schlyter (1977 :133)<sup>1</sup> parle d'adverbess restrictifs. Ces adverbess, explique-t-elle « mettent en relation un élément de la phrase (le syntagme nominal / prépositionnel auquel ils se rapportent) avec d'autres éléments du même paradigme. » Molinier et Levrier (2000 :276)<sup>2</sup>, parlent de leur part, d'adverbess focalisateurs. Ces adverbess disent-ils « permettent de distinguer à l'intérieur d'un ensemble de référence que la phrase prise globalement permet définir, un sous-ensemble désigné par le *GN* auprès duquel ils figurent. Nølke<sup>3</sup>, quant à lui, souligne :

Il existe un paradigme de phrases qui intervient nécessairement dans l'interprétation de la phrase actuelle. À partir de la phrase actuelle dépourvue de l'adverbial, on obtiendra les phrases du paradigme en remplaçant le noyau par un autre membre de la même catégorie conceptuelle.

Nølke (1983 :22)

A cet égard, nous dirons que les différents travaux effectués sur ces adverbess révèlent à quel point ces derniers sont riches en interprétation. Par ailleurs, même s'ils portent des nominations différentes, ces adverbess partagent *grosso modo* les mêmes propriétés syntaxique, sémantique et pragmatique. Tout d'abord, ils se définissent par leur grande mobilité dans la phrase. Ensuite, ils sont aptes à communiquer un dire caché et à faire référence à une information qui n'est pas encore dite dans le discours. En fin, ils ont le pouvoir de transformer le silence en acte de langage. Nous soulignons, par ailleurs, que la présupposition représente une notion cruciale dans l'interprétation de l'adverbe paradigmatissant. Selon Nølke (1983:7), les adverbess paradigmatissants se définissent sémantiquement par l'introduction d'une présupposition qui entraîne la mise en relation de la phrase contenant l'adverbe avec un paradigme d'énoncés parallèles. Un adverbe paradigmatissant, dit-il, « introduit en tant que présupposé un paradigme d'éléments semblables à l'élément auquel il est attaché dans la phrase actuelle. » Etant donné que la présupposition est une notion essentielle dans l'interprétation sémantique de l'adverbe paradigmatissant, il importe de la définir et d'en déceler les différents modes de fonctionnement. Pour ce faire, nous nous référons à deux approches qui nous semblent importantes. La première est développée par Nølke depuis les années quatre-vingt. La seconde est celle Ducrot et Anscombe (1983).

<sup>1</sup>Schlyter regroupe dix-sept adverbess restrictifs parmi lesquels nous citons : notamment, également, seulement, essentiellement, spécialement, particulièrement, principalement, exactement, pratiquement, directement...

<sup>2</sup> Molinier et Levrier recensent seize adverbess focalisateurs parmi lesquels nous citons : essentiellement, exactement, exclusivement, notamment, particulièrement, personnellement, principalement, respectivement, seulement, spécialement...

<sup>3</sup>Nølke dénombre un grand nombre d'adverbess paradigmatissants, nous citons, entre autres, même, aussi, surtout, seulement, exactement, notamment, également, uniquement, presque, ne...que, déjà...

### 1.1. L'approche de Nølke (1983)

Tout acte de communication, qu'il soit écrit ou oral, repose sur un échange d'informations clairement exprimées (explicites) mais aussi relevant d'un non-dit (implicites). Ce qui est bien admis chez Nølke est que les contenus implicites ont la propriété de ne pas constituer le véritable objet du dire. En fait, le présupposé est une information qu'un locuteur tient pour acquise et qu'un auditeur peut tirer de l'énoncé de son interlocuteur. Nølke (1983 :21) explique : « Un présupposé est une proposition qui est considérée comme vraie sans discussion dans la situation d'énonciation, de sorte que le contenu de l'énoncé que le locuteur essaie de communiquer n'a aucun sens si l'interlocuteur n'accepte pas la vérité du présupposé. » À noter qu'il existe dans la littérature un désaccord quant à la nature ainsi que la définition exacte du présupposé. Ce désaccord naît entre les « sémanticiens » et les « pragmaticiens ». Les premiers voient que les présupposés sont des propositions qui doivent être vraies sinon il serait impossible d'attribuer une valeur de vérité à un énoncé donné. En d'autres termes, si un présupposé est faux, l'énoncé n'est ni vrai ni faux. Les seconds considèrent les présupposés comme des conditions d'emploi.

Par ailleurs, l'information qu'un présupposé est susceptible de véhiculer se déduit d'un mot ou de plusieurs mots présents dans l'énoncé. Comme cette information est tenue pour acquise, elle n'a pas besoin d'être explicitée, et reste plus ou moins implicite. Dans cette phrase, « Je vous promets de m'expliquer encore une fois » l'adverbe « encore » présuppose que le locuteur s'est déjà exprimé dans une première intervention. Pareillement, si on dit « Paul a cessé de battre sa femme » cela présuppose que Paul frappait sa femme auparavant. Orecchioni (1998 :5) explique, dans cette optique : « on ne parle pas toujours directement ; certains vont même jusqu'à dire qu'on ne parle jamais directement ; *il fait chaud ici ne signifie pas qu'il chaud ici, mais ouvre la porte.* » Nølke (1983 :21) affirme dans le même contexte: « Un présupposé est une proposition qui est considérée comme vraie sans discussion dans la situation d'énonciation, de sorte que le contenu de l'énoncé que le locuteur essaie de communiquer n'a aucun sens si l'interlocuteur n'accepte pas la vérité du présupposé. » En ce sens, l'interprétation d'un énoncé renfermant un adverbe paradigmatissant présuppose que l'énoncé actuel soit mis en rapport avec un paradigme d'autres éléments semblables. Le même linguiste établit une distinction fort importante entre deux types de présuppositions : la *présupposition forte* que le locuteur suppose être déjà connu par le locuteur et la *présupposition faible* que le locuteur n'a pas raison de la rejeter. Observons ces exemples

- 1) Marie travaille *même* le dimanche.
- 2) Pierre travaille *aussi* le dimanche.
- 3) Marie travaille *surtout* le dimanche.
- 4) Pierre travaille *seulement* le dimanche.

Ces exemples font voir que les adverbes paradigmatissants sont susceptibles d'introduire les deux types de présupposés à savoir le présupposé fort et le présupposé faible. Dans l'exemple (1), *même* introduit un présupposé fort. En fait dire : Marie travaille *même* le dimanche présuppose fortement que Marie travaille d'autres jours. Dans l'exemple (2), *aussi* introduit un présupposé fort. En effet, dire que Pierre travaille *aussi* le dimanche, présuppose fortement que Pierre travaille d'autres jours. Dans l'exemple (3), l'adverbe

*surtout* introduit un présupposé faible. En fait, dire que Pierre travaille *surtout* le dimanche présuppose faiblement que Pierre travaille d'autres jours. En revanche, dans l'exemple (4) dire : Pierre travaille *seulement* le dimanche, peut vouloir dire que Pierre ne travaille pas d'autres jours. Selon Nølke (1983), la différence entre ces deux types de présuppositions consiste en ce que l'interlocuteur peut bien, aux yeux du locuteur, n'avoir aucune opinion sur la valeur de vérité du présupposé faible, alors qu'il doit reconnaître d'avance la vérité d'un présupposé fort.

### 1.2. L'approche de Ducrot et Anscombe (1983)

Ducrot et Anscombe<sup>4</sup> étudient la notion de *présupposition* dans le cadre de la pragmatique dite « intégrée ». Comme l'explique Ducrot : « il n'existe pas de niveau fondamental de signification indépendant de toute pragmatique ». Dans cette optique, Ducrot essaie de montrer que la *présupposition* pragmatique<sup>5</sup> n'est ni une condition d'emploi d'un énoncé, ni une condition de contenu, mais une condition « sur le cadre imposé au discours. » Cela dit, la *présupposition* pragmatique se veut un principe de cohérence qui assure la continuité du discours. Ducrot affirme que la *présupposition* est :

Un acte de parole particulier, au même titre que l'affirmation, l'interrogation ou l'ordre [...] Présupposer, ce n'est pas dire que l'auditeur sait, ou que l'on pense qu'il sait ou devrait savoir, mais placer le dialogue dans l'hypothèse où il saurait déjà, tenir le rôle de quelqu'un dont l'auditeur sait que ... Notre espoir est donc que la spécificité du présupposé [...] se laissera mieux caractériser en termes d'attitude linguistique, de jeu de parole.

Ducrot (1996 :67)

A souligner qu'Anscombe et Ducrot s'inspirent, dans leurs études de la *présupposition* dite pragmatique, des travaux d'Austin sur les actes de langage. A vrai dire, depuis la parution en 1962 de *Quand dire c'est faire*, d'Austin, il est convenu de considérer que la parole a le pouvoir de faire des choses. En partant de ce constat, les deux linguistes voient que « des domaines considérés comme extérieurs à la langue » tels que « l'intentionnalité » du sujet parlant, ou encore les « effets de la parole » sur celui à qui elle est adressée, peuvent être mis en relation avec l'activité de la parole elle-même. Dans ce cadre, les linguistes notent que l'acte illocutoire ne se produit que dans la mesure où il se déclare. Autrement dit, tout acte illocutionnaire, suppose la réalisation d'un acte de

<sup>4</sup> La théorie de la présupposition est intégrée dans les travaux des deux linguistes. On peut tracer l'évolution de cette théorie *grosso modo* en trois phases :

-la première allant des premiers travaux sur l'argumentation, à partir de 1972 jusqu'à la naissance du concept de *topos* (Anscombe & Ducrot 1983).

-la seconde débute en 1983. Cette phase est consacrée à l'élaboration et la mise en place des notions de *topos* et de forme *topique*.

-actuellement, la nature des *topoi* se trouve au centre des problèmes théoriques soulevés, ainsi que son dépendant, le phénomène de la *scalarité* (gradualité).

<sup>5</sup>Nølke (1994 :124) distingue les implicites sémantiques des implicites (proprement) pragmatiques. Il remarque : « les premiers sont le produit des seuls matériaux linguistiques, alors que les derniers dépendent notamment de la situation énonciative et du contexte encyclopédique ». Il arrive, dit-il, que les implicites pragmatiques « n'existent que dans l'esprit de l'interprète : elles sont sous-entendues, et le locuteur est toujours à même de se décharger de la responsabilité de leur contenu ».

*présupposition* dont l'ultime rôle est de fixer le cadre ultérieur du discours. Nous soutenons, par ailleurs, que les énoncés dits « performatifs » sont l'équivalent d'actes de parole ayant un effet spécifique, celui de réaliser « l'acte même auquel l'énoncé utilisé pour le faire se réfère ». Ducrot (1972) souligne :

Le sens d'un énoncé (qu'il soit performatif ou constatif) est une description de son énonciation, une caractérisation de l'événement que constitue son apparition, caractérisation à l'intérieur de laquelle se situent, et dont peuvent se déduire les indications sur la réalité.

Ducrot (1972 :316)

Visant à cerner davantage la *présupposition pragmatique*, Ducrot et Anscombe soulignent :

Pour expliquer que certaines énonciations non seulement servent à accomplir des actions ou à en faire accomplir à l'auditeur, mais sont en elles-mêmes des actions, J. L. Austin et ses continuateurs ont introduit la notion d'acte illocutoire<sup>6</sup>, en entendant par là des actions spécifiques à certains modes de dire et accomplis dans ces dire<sup>7</sup>

Ducrot et Anscombe (1983 :37)

Il en résulte que tout énoncé comporte dans son sens des indications sur l'acte de langage accompli dans son énonciation. Ainsi, dire qu'un énoncé est interrogatif<sup>8</sup>, c'est dire qu'il confère à son énonciation le pouvoir d'obliger l'autre à répondre. Si, par exemple, ce dernier n'y répond pas, il commet un acte d'impolitesse. Dès lors, dire : *Est-ce que tu as lu le journal d'aujourd'hui ?* C'est mettre l'interlocuteur dans une situation où il est obligé de répondre, par *oui* ou *non*, à cette question. De même, dire qu'un énoncé est un ordre, c'est dire qu'il présente son énonciation comme véhiculant un acte d'obéissance. Par exemple, si le locuteur demande à son interlocuteur *Hâte-toi*, il attribue à son énonciation le pouvoir d'inciter cette personne à agir. En mettant en avant la théorie de Ducrot et Anscombe sur la *présupposition* pragmatique, nous sommes amenés à dire que si on donne un ordre, on crée un acte d'obéissance et que si on pose une question, on invite l'interlocuteur à y répondre. Nous y ajoutons que lorsqu'un locuteur choisit un énoncé comportant tel ou tel présupposé, c'est, entre autres, obliger l'interlocuteur à prendre en considération le contenu de cet énoncé pour cadre dans l'enchaînement de son discours. Observons cet exemple.

5) Pierre a cessé de fumer.

En s'adressant à son interlocuteur, le locuteur oblige implicitement ce dernier à enchaîner son discours en prenant en considération le(s) présupposé(s) véhiculé(s) par cet

<sup>6</sup> Ducrot considère l'acte illocutoire comme un acte juridique effectué par la parole. Voilà comment il définit l'acte juridique : « Cette nouvelle notion s'applique lorsqu'on considère la transformation des rapports légaux comme l'effet premier de l'activité, et non comme une conséquence d'un effet logiquement ou chronologiquement antérieur » (Ibid. p.77).

<sup>7</sup> Ducrot (1972) explique que « si l'on admet d'une part que tout acte illocutoire a pour fonction première de modifier la situation des interlocuteurs, c'est-à-dire est un faire et d'autre part que toute énonciation y compris l'assertion comporte au moins un acte illocutoire, on est alors amené à faire en fait l'hypothèse externe que tout dire est un faire ».

<sup>8</sup> Ducrot (1972, p.72) remarque « Si l'interrogation se distingue de la simple expression d'une certitude, c'est qu'elle constitue, avant tout chose, un acte juridique : elle met l'interlocuteur devant le choix de répondre, fût-ce par un aveu d'ignorance, ou commettre un acte estampillé comme impoli ».

énoncé. S'il n'en tient pas compte, cela veut dire qu'il bloque la communication. Nous dirons ainsi que la situation dans laquelle les énoncés sont exprimés est indispensable à l'interprétation des présupposés. Les présupposés contenus dans l'énoncé (3) et que l'interlocuteur doit prendre en considération pour enchaîner son discours seront :

- Paul fumait auparavant.
- Paul ne fume plus maintenant.

Ajoutons à ce qui précède que Ducrot et *al.* remarquent :

Pour savoir quel acte a été accompli, il faut savoir ce qui, dans le sens de l'énoncé, est dit de l'énonciation. La valeur illocutoire de l'énoncé constitue donc une caractérisation juridique de l'énonciation, une prétention affichée à lui donner tel ou tel pouvoir. Dans la mesure où il a une valeur illocutoire, un énoncé a son énonciation pour thème : il la commente.

Ducrot et al. (1972 :292)

L'idée maîtresse qu'on peut tirer de la citation de Ducrot est que la langue constitue le système où l'on trouve des arguments, des enchaînements, des conclusions dont la structure est habitée dans la signification de la langue. Comme la langue se révèle dotée d'un pouvoir déterminant pour l'argumentation, nous verrons que les adverbes paradigmatiques sont susceptibles de construire des enchaînements argumentatifs et donc de donner des instructions argumentatives sur la façon d'interpréter les énoncés et d'en tirer des conclusions. Nous rejoignons, ici, l'avis de Bakhtine (1977 :138) qui suppose que tout échange verbal est « modulé par le frottement de la parole [...] contre la parole d'autrui. ». Ce « frottement » dont parle Bakhtine stipule un engagement de la part des participants à l'acte de communication où chacun d'eux essaye de se valoir, de dominer l'autre, de le manipuler, d'agir sur lui, de modifier ses propos, etc. Dans ce qui suit, nous verrons que l'adverbe paradigmatique peut passer sous silence une présupposition, un contexte de référence explicite, un contexte de référence implicite, un *topos* et un acte de langage.

### 1.3. L'adverbe paradigmatique peut passer sous silence

#### - Une présupposition

Les adverbes paradigmatiques introduisent des présuppositions. Dans ce cas, ces adverbes introduisent un sous-ensemble extrait d'un ensemble présupposé ou mis en silence. En fait, l'adverbe paradigmatique amène toujours l'auditoire à penser quelque chose qui n'est pas exprimée explicitement dans le contexte d'emploi. C'est dans le même ordre d'idées que nous dirons que l'adverbe paradigmatique situe la proposition dont il dépend entre le silence et la parole comme le montrent les exemples suivants.

- 6) Pierre aime **également** sa femme.
- 7) **Même** Pierre est venu.
- 8) Pierre mange **surtout** des gâteaux.

À travers les exemples ci-dessus, les adverbes paradigmatissants « *également* », « *mêmes* », « *surtout* » signalent un non-dit<sup>9</sup>. Ce non-dit correspond à l'ensemble des éléments du paradigme auquel l'adverbe se réfère. Dans l'exemple (6), l'adverbe paradigmatissant « *également* » isole le GN « sa femme » et l'oppose à d'autres personnes. Ainsi, l'adverbe signale l'existence d'un paradigme, mais ne dit pas de quoi ce dit paradigme est constitué. Cela présuppose que Pierre aime: son fils-sa fille-sa mère-son père, sa femme. Remarquons que la liste des personnes n'est pas complète. En ce sens, *également* passe sous silence une liste de personnes que Pierre aurait pu aimer. Dans (7), l'adverbe *même* est dans une position frontale et s'associe à Pierre. Il entraîne la mise en relation du contenu de la phrase contenant l'adverbe avec un ensemble (ou paradigme) d'autres phrases présupposées. Ceci dit, l'adverbe implique que le paradigme auquel il renvoie n'est pas décliné dans sa totalité. Ainsi, *même* dit explicitement que Pierre est venu mais il ne donne pas de façon exhaustive la liste des personnes qui pourraient venir. Cela présuppose que Paul est venu, Max est venu, Jean est venu, *etc.* L'exemple (8) aura la même interprétation sémantique. A noter qu'aucun élément du paradigme, sauf celui focalisé par l'adverbe *surtout*, n'est explicitement mentionné. Le locuteur dit explicitement que Pierre mange des gâteaux. (C'est le contenu posé ou l'assertion.)<sup>10</sup>, mais il passe sous silence les autres éléments de la liste que Pierre aurait pu manger. Autrement dit, le locuteur communique de façon non explicite que Pierre mange autre chose que des gâteaux. C'est le contenu présupposé (1) ou la présupposition (1). Il communique aussi de façon non explicite que Pierre mange des gâteaux d'un degré supérieur au degré auquel il mange autre chose. (présupposition 2). Nous signalons, par ailleurs, le rôle facilitateur de l'adverbe paradigmatissant dans le déclenchement de la présupposition. Tous les présupposés sont, pour ainsi dire, passés sous silence ou dissimulés. C'est cela l'originalité de l'adverbe paradigmatissant. Il ne signifie pas l'absence du dit mais il exprime un non-dit ou un dire caché. C'est dans ce sens qu'il est légitime de penser que l'adverbe paradigmatissant donne du sens au silence. Un silence qui se veut parole. Il est à préciser que selon la position qu'il occupe, un adverbe paradigmatissant peut avoir plus qu'une interprétation. Il peut passer sous silence plusieurs faits (ou éventualités) comme l'atteste la manipulation sur les exemples (9 et 10).

<sup>9</sup> Le non-dit, explique Fuchs, « est l'ensemble des informations qui ne sont signifiées en langue par une expression linguistique, ni inférable à partir de celle-ci, mais sur lesquels un récepteur peut s'interroger lorsqu'il décode l'expression. » (1996 :14)

<sup>10</sup> Selon Nølke (1983 :32) : « le posé d'une phrase est la partie de sa signification qui concerne ses conditions de vérité. Le posé sera donc la proposition, qui, normalement, détermine ce que l'énoncé correspond à. »



9) Marie a balayé la cuisine *seulement*.

Dans l'exemple (9), l'adverbe *seulement* est dans une position finale. Dans cette position, il peut avoir au moins deux interprétations :

a-Cela présuppose que Marie n'a pas balayé d'autres chambres. (Ce que l'adverbe *seulement* le dit implicitement ou le passe sous silence).

b-Cela présuppose aussi que Marie aurait dû balayer d'autres pièces: les chambres d'enfants, la salle de bain, la salle à manger, etc. (Cette présupposition n'est pas exprimée directement. Elle est donc dissimulée)

10) Marie a balayé *seulement* la cuisine.

Dans (10), *seulement* est dans une position médiane et porte sur le GN « la cuisine ». Il s'interprète autrement. Il peut vouloir dire que Marie aurait dû faire d'autres faits préparer le repas, laver la vaisselle, débarrasser la table, etc. Il faut signaler par ailleurs que la nature de l'élément présupposé ou mis en silence varie selon la position qu'occupent l'adverbe et le contexte de référence auquel il se réfère.

#### -Un contexte de référence explicite

Quand le contexte de référence est explicité, nous devons absolument avoir dans la phrase un ensemble et un sous-ensemble sinon, le fonctionnement de l'adverbe paradigmatissant s'avère impossible. En d'autres termes, s'il n'y a pas d'ensemble et de sous-ensemble, l'opération sémantique sera bloquée. Piot remarque dans le même contexte :

Dans le cas d'une « focalisation » opérée par *seulement*, *particulièrement*, *même*, *sauf et y compris*, le  $N_o$  de la première phrase est obligatoirement constitué d'un  $N$  pluriel ou collectif (qui représente l'ensemble auquel appartient, comme sous-ensemble, le  $N_o$  de la seconde phrase). Piot (2003 :319)

L'adverbe paradigmatissant porte nécessairement sur le sous-ensemble comme le montrent les exemples ci-dessous :

11) Paul connaît les pays de l'Europe, *spécialement* l'Espagne.

12) Marie a nettoyé le jardin, *particulièrement* les massifs.

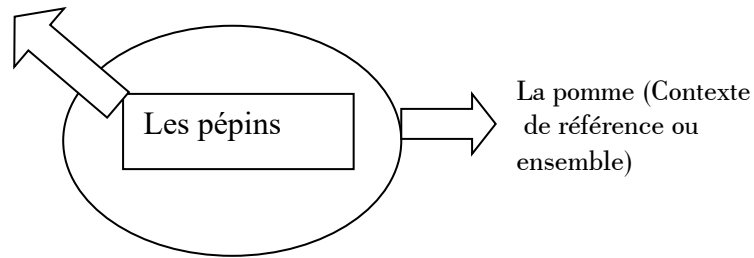
13) Tous les enfants sont gentils, Pierre *surtout*.

14) J'ai mal dessiné la pomme, *notamment* les pépins.

Dans tous ces exemples, on a affaire à un sous-ensemble extrait d'un ensemble plus large. *L'Espagne* est un sous-ensemble de l'ensemble *l'Europe* et les *massifs* sont interprétés comme sous-ensemble du *jardin*. Egalement, *Pierre* est un sous-ensemble extrait de l'ensemble les *enfants* et les *pépins* sont un sous-ensemble extrait de l'ensemble *la pomme*. L'analyse de ces exemples fait voir la capacité de l'adverbe paradigmatissant d'isoler un élément (ou un sous-ensemble) explicité dans le contexte de référence d'un ensemble plus large. Nous schématisons ainsi le mode du fonctionnement de l'adverbe paradigmatissant :

-J'ai mal dessiné la pomme, **notamment** les pépins.

Les pépins (sous-ensemble)



-Un contexte de référence implicite

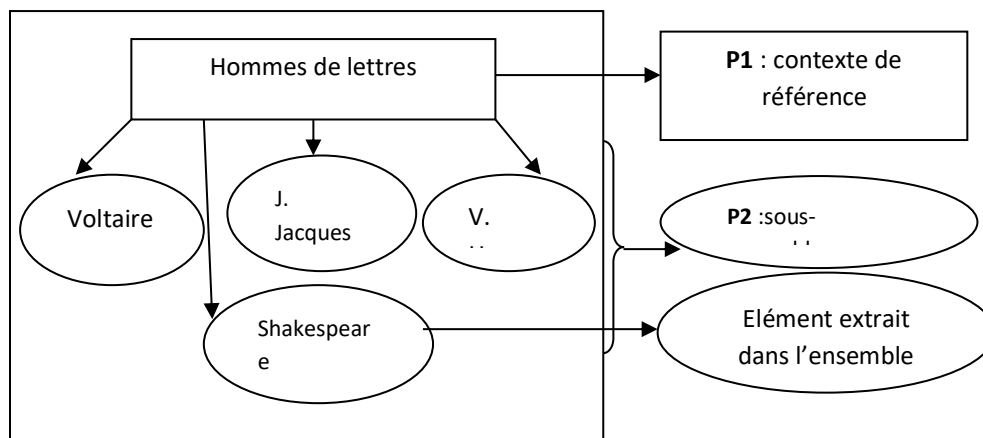
Le contexte de référence auquel renvoie un adverbe paradigmatissant peut être aussi implicite ou présupposé (ou encore mis en silence) dans le discours comme c'est le cas dans l'exemple suivant:

15) *Quand il blâmait Shakespeare **surtout**, je rougissais intérieurement.* (Stendhal, *Vie de Henri Brulard*, p.338)

Le contexte de référence dont on a extrait *Shakespeare* n'est pas présent dans la phrase. A notre sens, l'élément sur lequel porte l'adverbe *surtout* peut aider à désambigüiser l'interprétation sémantique dont dépend ce dernier. Nølke (1983) fait remarquer qu'il existe un paradigme d'éléments présupposés qui intervient nécessairement dans l'interprétation de la phrase contenant l'adverbe paradigmatissant. Etant donné que le sous-ensemble focalisé par *surtout* est un homme de lettres (*Shakespeare*), l'ensemble présupposé (ou mis en silence) devrait forcément appartenir au même sous-ensemble. Dans cette optique, nous dirons que Stendhal, l'homme de lettres, rougit de honte quand on blâme d'autres hommes de lettres. La spécialité de l'adverbe paradigmatissant est justement de présenter l'élément sur lequel il porte à un plus haut degré. Si c'est le cas, la phrase peut vouloir dire :

Quand il blâmait les hommes de lettres, **surtout** Shakespeare, je rougissais intérieurement.

Nous schématisons ci-dessous le mode de fonctionnement de l'adverbe « *surtout* » paradigmatissant.



Nous déduisons de ce qui précède que les adverbes paradigmatiques ont le pouvoir de déclencher des présuppositions composées d'éventualités. En effet, selon la position qu'il occupe dans la phrase, un adjectif paradigmatique peut passer sous silence soit un sous-ensemble extrait d'un ensemble plus large soit un ensemble entier.

Quant au contexte de référence, il peut être explicite ou simplement suggéré (ou mis en silence). Dans la partie qui suit, nous montrerons, de plus, qu'un adjectif paradigmatique est capable de passer sous silence des *topoi* et d'orienter le discours vers des conclusions cachées. Pour ce faire, nous nous référons à la théorie de l'argumentation dans langue développée par Anscombe et Ducrot depuis les années quatre-vingt.

## 2. L'adjectif paradigmatique et la théorie de l'argumentation dans la langue

Dans cette sous-partie, nous considérons que la signification des mots est, non pas informative, mais argumentative. Ducrot et Anscombe entendent par *argumentation* le fait qu'on ne peut décrire le sens des constructions syntaxiques qu'en indiquant à quelles conclusions la personne qui utilise ces mots prétend arriver dans son discours. Visant à cerner la valeur argumentative des mots, les deux linguistes expliquent :

Tout énoncé est argument. Ce qui ne signifie pas qu'un énoncé vise nécessairement une conclusion particulière. Simplement, au niveau de la phrase (la structure « profonde ») apparaissent des fonctions argumentatives liées à cette phrase et qui circonscrivent une classe de conclusions.

Anscombe et al. (1983 :32)

L'adjectif paradigmatique est apte à passer sous silence des conclusions. Les conclusions convoquées s'inscrivent dans l'orientation argumentative envisagée par le locuteur.

### 2.1. L'adjectif paradigmatique et l'orientation argumentative

La valeur argumentative liée à l'adjectif paradigmatique est déterminée par l'orientation argumentative que le locuteur souhaite imposer à son interlocuteur. Dans une relation argumentative, l'argument introduit par ce type particulier d'adjectifs reçoit une accentuation, oriente le discours dans une certaine direction et détermine des suites linguistiquement possibles (c'est-à-dire des conclusions), à l'exclusion d'autres. La stratégie argumentative adoptée ici réside tout d'abord à présenter un contexte de référence cadre qui

se comporte en argument accessoire pour ensuite introduire un argument fort pour une conclusion visée.

Observons ces exemples.

16) Bernard Lecomte connaît bien les pays de l'Est, *spécialement* la Roumanie qu'il a beaucoup arpentée. (Le M. Diplomatie 2013)

17) Je n'aime pas le couple que nous formons. Ces derniers mois ont été *particulièrement* creux et vides.

(K. Pancol, *Les yeux jaunes des crocodiles* (2006 : 376)

La présence de *spécialement* et de *particulièrement* force l'interprétation sémantique et oriente le discours vers des conclusions réduites en silence. Ceci dit, le silence que l'adverbe paradigmatissant est capable de communiquer organise le discours et lui donne du sens. En (16), *spécialement* passe sous silence des conclusions du type « *donc* » :

**Donc**, il peut vous aider dans telle ou telle affaire.

**Donc**, demande-lui son point de vue sur tel ou tel pays.

L'exemple (17) s'interprète de la même façon. En effet, *particulièrement* oriente le discours vers des conclusions dissimulées que voici :

**Donc**, je n'aime pas le couple que nous formons.

**Donc**, ma déception est grande.

Pour conclure cette partie, nous dirons que l'adverbe paradigmatissant a le pouvoir de passer sous silence des conclusions variées. Tout dépend en fait de la situation de communication dans laquelle l'adverbe opère ainsi qu'à la force avec laquelle le locuteur souhaite présenter un argument en faveur des conclusions citées. De plus, comme l'attestent les exemples de la sous-partie suivante, l'adverbe paradigmatissant peut cacher un *topos*.

## 2.2. L'adverbe paradigmatissant peut passer sous-silence un *topos*

Le *topos* est une notion empruntée à la rhétorique aristotélicienne et se fonde sur trois caractéristiques essentielles. D'abord, il se présente comme une croyance commune à une collectivité dont fait partie au moins le locuteur et l'interlocuteur. Ensuite, le *topos* se caractérise par sa portée générale. Ducrot (1990 :2) explique que le *topos* est « donné comme général, en ce sens qu'il vaut pour une multitude de situations différentes de la situation particulière dans laquelle le discours l'utilise ». Enfin, le *topos* est graduel car il met en relation deux propriétés graduelles, et la relation qui les unit à l'intérieur du *topos* est elle-même graduelle. Pour cet exemple, *Il fait beau, allons nous promener*, nous dirons que le locuteur présente *le beau temps* comme critère fort qui favorise la promenade, en général et « universellement reconnu ». Nous soulignons, par ailleurs, que la gradualité est un facteur déterminant dans l'application du *topos* car le *topos* est lui-même graduel. Ce qui reviendrait à dire que d'un *beau temps* supérieur sur l'échelle *du beau temps*, découle *plus de promenade* sur l'échelle de la promenade. Ceci dit, le *topos* met en relation deux prédicats graduels *P* et *Q* sous le schéma suivant : +P +Q. L'interprétation de ce schéma se fait ainsi : plus un objet X a la

propriété P, plus un objet Y a la propriété Q. Cette relation entre P et Q est appelée schéma (ou forme) topique. A partir de ce schéma, on peut construire deux *topoi* différents avec deux formes topiques pour chacune d'entre elles. Les deux gradations d'un même *topos* peuvent être parcourues dans le même sens et dans le sens inverse<sup>11</sup>. Observons de nouveau cet exemple et essayons de montrer en quoi consiste la gradualité d'un *topos*. *Il fait chaud*, (P) *allons à la plage* (Q)

Nous constatons qu'il y a deux échelles différentes mettant en rapport deux propriétés graduelles. Un *topos* que nous désignons par « T » et qui met en rapport une échelle antécédente « *Il fait chaud* » (P) avec une échelle conséquente « *allons à la plage* » (Q). Cela signifie que, à chaque degré dans l'échelle antécédente, correspond normalement un degré dans l'échelle conséquente (et *vice versa*). Le *topos* établit donc une connexion entre une direction donnée du trajet de l'échelle antécédente et une direction donnée de l'échelle conséquente. A partir des deux échelles, on peut construire un *topos* selon lequel « plus on monte dans l'échelle de la chaleur, plus on monte dans l'échelle de l'agrément qu'on tire du plaisir d'aller à la plage, et réciproquement, plus on descend dans l'échelle de la chaleur, plus on descend dans l'échelle du plaisir ». Les adverbes paradigmatiques se caractérisent par leur aspect graduel et donc par leur capacité de renforcer un *topos* et de le passer sous silence. Observons les deux exemples suivants :

18) *Même* Pierre est venu. (P)

19) La fête a été une réussite. (Q)

Les deux énoncés P et Q passent sous silence un *topos* construit de la sorte : « plus une personne participe rarement à des fêtes, plus sa venue à une fête particulière est importante pour la réussite de celle-ci ». De fait, nous comprenons que les conclusions qu'on tire d'un énoncé comme : « *Pierre est venu* » sont forcément plus faibles que celles tirées de *Même Pierre est venu*. Ceci dit, le *topos* autorisé par *Même Pierre est venu* s'applique mais avec *plus de force* que celui autorisé par *Pierre est venu*. Le *topos*, nous l'avons dit, est de nature graduelle. Dans cette même perspective, comme on peut le deviner, l'adverbe *même* établit une échelle qui se lit ainsi :-plus on monte sur l'échelle de P, plus on monte sur l'échelle de Q. Cela présuppose raisonnablement: plus on descend sur l'échelle de P, plus on descend sur l'échelle de Q. Cela implique :« moins une personne participe rarement à des fêtes, moins sa venue à une fête particulière est importante pour la réussite de celle-ci ».

<sup>11</sup> Anscombe (1995) explique : « Nous parlerons de *topos direct* lorsque les deux gradations sont parcourues dans le même sens (soit croissant, soit décroissant), et de *topos converse* lorsqu'elles sont parcourues en sens inverses l'une de l'autre ». (Ibid. p.119)

### 2.3. L'adverbe paradigmatissant et la notion d'« acte de langage »<sup>12</sup>

L'acte de langage (ou encore acte de parole) est d'abord développé par Austin (1962) dans son ouvrage *Quand dire c'est faire* puis par Searle avec la publication de *How to do things with words*. (1970) l'essentielle de cette théorie consiste à montrer qu'outre le contenu sémantique véhiculé par une assertion quelconque, tout locuteur peut s'adresser à son interlocuteur dans le but de *faire* quelque chose et donc d'agir sur lui. En effet, cette théorie repose sur l'idée d'une communication humaine intentionnelle. Searle subdivise toute prise de parole en trois actes de langage distincts : acte de langage qui consiste à produire des « signes véhiculant un contenu sémantique » ; acte illocutoire mettant en valeur *le pouvoir transformateur* du dire ; acte perlocutoire renvoyant à « l'effet consécutif » à l'acte de « dire ». Cet acte peut se comprendre comme « une manière d'agir » ou de chercher à agir sur l'autre. Ducrot explique dans le même contexte que l'acte de langage est :

Un acte de parole particulier, au même titre que l'affirmation, l'interrogation ou l'ordre [...] Présupposer, ce n'est pas dire que l'auditeur sait, ou que l'on pense qu'il sait ou devrait savoir, mais placer le dialogue dans l'hypothèse où il saurait déjà, tenir le rôle de quelqu'un dont l'auditeur sait que ... Notre espoir est donc que la spécificité du présupposé [...] se laissera mieux caractériser en termes d'attitude linguistique, de jeu de parole.

Ducrot (1996 :67)

Dès lors, nous pouvons affirmer que l'adverbe paradigmatissant est capable non seulement de produire un acte de langage illocutoire, mais aussi de le passer sous silence ou le dissimuler. Observons les exemples suivants.

- 20) A-Je vous mets du sucre dans le café.  
B-**Surtout pas** !
- 21) Pas de bêtises, **surtout pas** Monchon !  
(Aliou Fantouré, *Le cercle des tropiques*)
- 22) Cet homme est **particulièrement** dangereux.
- 23) Si j'arrive **seulement** au pouvoir !

Dans l'exemple (20), l'adverbe *surtout* n'est pas coupé de la situation d'énonciation. Au contraire, il entretient des rapports particuliers avec le contexte situationnel dans lequel il apparaît. Ceci dit, l'interlocuteur devrait comprendre certains faits relatifs au passé de son locuteur. Il pourrait, entre autres, comprendre que son locuteur est diabétique, que le médecin lui a interdit de mettre du sucre dans le café, qu'il voulait boire le café sans sucre, etc. d'où le ton avertissant qui se dégage de l'énonciation dans laquelle apparaît l'adverbe *surtout*. Le « *surtout pas* », prononcé par le locuteur sur un ton fort, est l'équivalent d'un acte

<sup>12</sup> Le comportement avec les actes de langage indirects des adverbes qui nous intéressent montre qu'ils assument et véhiculent cette dimension illocutoire. Searle (1979 :72) explique la complexité des actes de langage dans la façon de faire montrer l'intention : « [...] Le problème que posent les actes de langage indirects est celui de savoir comment il est possible que le locuteur dise quelque chose et veuille le dire, mais veuille dire encore quelque chose d'autre. Et, puisque le sens consiste en partie dans l'intention de produire la compréhension chez l'auditeur, une grande part du problème revient à savoir comment il est possible que l'auditeur comprenne l'acte de langage indirect alors que la phrase qu'il entend comprendre veut dire autre chose. »

de langage de type : « Je vous interdis de mettre du sucre dans le café », « Je ne vous permets pas de mettre du sucre dans le café » etc. Le ton menaçant ainsi que l'avertissement sont des indices qui dictent à l'interlocuteur d'obéir à l'ordre imposé par son locuteur. Pareillement, dans l'exemple (21), *surtout* appuyé par la négation, acquiert une valeur illocutoire dans la mesure où il renforce un avertissement. *Surtout*, (c'est aussi le cas d'autres adverbes paradigmatisants) passe sous silence un acte de langage directif. Dans ce type d'emploi, *surtout pas* est synonyme de « Ne dites pas de bêtises de Monchon », « N'inculpez pas Monchon », « Evitez les bêtises sur Monchon. L'exemple (22) révèle une autre fois la valeur pragmatique de l'adverbe paradigmatisant. En effet, particulièrement élève au plus haut le danger et acquiert ainsi une valeur illocutoire qui consiste à ne pas s'approcher de l'homme source du danger. Si notre raisonnement tient la route, *particulièrement* cache un acte de langage directif de type :

- N'approchez pas cet homme.
- Méfiez-vous de cet homme.
- Prenez garde contre cet homme.

Par ailleurs, l'adverbe paradigmatisant, peut être employé comme marqueur d'attitude énonciative. Dans l'exemple (20), *surtout* associé à l'adverbe de négation « *pas* » dévoile l'attitude psychologique du locuteur qui atteint le degré le plus haut de l'avertissement et de la menace. Dans l'exemple (22), *particulièrement* s'accompagne d'une charge émotive et extériorise l'état d'âme du narrateur. Combiné à l'adjectif *dangereux*, *particulièrement* intensifie au plus haut degré la colère du locuteur et marque ainsi son attitude énonciative. L'exemple (23) aura la même interprétation. Selon le contexte situationnel, *seulement* intensifie l'attitude du locuteur qui sera de l'ordre de la menace ou de la délivrance.

### Conclusion

Au terme de cette étude, nous pouvons dresser le bilan des caractéristiques linguistiques de l'adverbe paradigmatisant. Les hypothèses que nous avons posées au départ semblent être vérifiées. En effet, l'ensemble des sens imputés aux adverbes paradigmatisants nous révèle la richesse sémantico-pragmatique par laquelle ces derniers se distinguent. D'une façon générale, l'emploi de ces adverbes se fait soit à des fins de contraste, soit à des fins de mise en emphase soit à des fins attentionnelles (ou intentionnelles). Syntactiquement, ces adverbes s'associent généralement à des groupes nominaux et des groupes prépositionnels. Les éventualités qu'ils dissimulent sont de la même nature grammaticale que l'élément focalisé. Du point de vue sémantique, cette sous-classe passe sous silence différentes présuppositions. D'abord, des présuppositions sémantiques qui sont inscrites dans le sémantisme de l'adverbe. En fait, l'adverbe paradigmatisant est présuppositionnel car il est capable de cacher un non-dit (ou un implicite). En employant tel ou tel adverbe paradigmatisant, le locuteur dit quelque chose mais il dit encore quelque chose d'autre. Ceci dit, ces adverbes donnent du sens au silence en le transformant en un dit significatif. Ensuite, ce groupe d'adverbes est apte à produire des présuppositions pragmatiques assimilables à des actes de langage indirects. La stratégie argumentative adoptée par le locuteur en recourant à ces adverbes consiste à agir sur l'interlocuteur et à le forcer de faire quelque chose. Dans une perspective pragmatique-discursive, l'adverbe paradigmatisant est marqueur

d'attitude énonciative dans la mesure où il lève le voile sur la psychologie du locuteur. Dès lors, le silence que l'adverbe paradigmatissant est susceptible de véhiculer ne se tait jamais car il est créateur de sens. C'est dans cette optique qu'on pourrait dire que le silence que l'adverbe paradigmatissant dissimule devient maître de la parole.

### Références Bibliographiques

- Anscombre, J-CI. & Ducrot, O. (1983). *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles : Pierre Mardaga Editeur.
- Bakhtine, M. (1977). *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Editions de Minuit.
- Cellier & al. (2010). *Français. Epreuve écrite d'admissibilité*, Paris, Hatier concours.
- Chomsky, N. (1965) : *Aspects de la théorie syntaxique*, Le Seuil.
- Creissels D. (1988). Quelques propositions pour une clarification de la notion d'adverbe, *Annexes des Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, 7 :207-21.
- Ducrot, O. (1972). *Dire et ne pas dire*, Collection savoir, Paris Hermann.
- Ducrot, O. (1990). *Argumentation et persuasion, Actes du colloque Enonciation et parti pris de l'Université d'Anvers*, de Muelden, W, Sshuere-wegen F., Tajmowski L. (éds), Rodopi, Amesterdam.
- Ducrot, O. (1996). Lexique et gradualité, Emila Alonso et al. (eds.), *La lingüística francesa : gramática, historia, epistemología*, Tomo I, Sevilla.
- Fuchs, C. (1996). Les ambiguïtés du français, *Revue québécoise de linguistique*, Collection l'Essentiel français, Paris, Ophrys.
- Goes J. (2005). *L'adverbe : un pervers polymorphe*, Etudes linguistiques réunies par Jean Goes, Artois Presses Université.
- Grevisse, M (1986). *Le Bon Usage*, Paris – Gembloux : Duculot(12<sup>ème</sup> édition refondue par Goosse, A).
- Guimier, C. (1996). *Les adverbes du français : Le cas des adverbes en -ment*, Paris, Ophrys.
- Jackendoff, J. (1972). *Semantic Interpretation in Generative Grammar*. MIT Press. Cambridje.
- Kerbrat-Orechioni. (1998). *L'implicite*, Paris, Armand Colin.
- Lyons J. (1970). *Linguistique générale. Introduction à la linguistique théorique*, Traduction de F. Dubois-Charlier et D. Robinson, Paris, Larousse, Langue et langage, 1970.
- Molinier, Ch. & Levrier, F. (2000). *Grammaire des adverbes. Description des formes en -ment*, Libraire DROZ S.A.Genève.
- Mørdrup, O. (1976). *Une analyse non- transformationnelle des adverbes en- ment*. Akademisk Forlag, Copenhague.
- Nølke, H (1983). Les adverbes paradigmatissants : Fonction et analyse, *Revue Romanes* numéro spécial Aka demisk Forlag.
- Nølke, H. (1990). Classification des adverbes, *Langue Française* : 88
- Recanati, R. (1981). *Les énoncés performatifs*, Paris Ed. Minuit.
- Searle, J.R (1977). *Les actes de langage*, Paris, Herman.
- Searle, J.R (1979). *Sens et expression*, Paris, Les éditions de Minuit.